

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 25 Octobre 2024	N° DP 068 376 24 J 0237
<p>Par : Monsieur Musa ISIK Demeurant à : 19 rue de la Camargue 68270 WITTENHEIM</p> <p>Pour : Construction d'une extension, Pose d'une isolation par l'extérieur Edification d'une clôture</p> <p>Sur un terrain sis à : 19 rue de la Camargue Cadastré : 26 0196</p>	Destinations : Habitation

Monsieur,

Vous avez déposé le 25/10/2024 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Par lettre notifiée le je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. Fournir un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]
- DP03. Fournir un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]
- DP04. Fournir un plan des façades et toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]
- DP05. Fournir une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]
- DP07. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP08. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du 25/01/2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 12 FEV. 2025

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Espaces Publics, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

